

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le mardi, 2 juillet 2013 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD  
LE MAIRE-SUPLÉANT : M. DOMINIQUE CÔTÉ  
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD  
M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
M. BERTHOLD TREMBLAY  
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare la séance ouverte.

**2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

205.07.13

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant à "Autres sujets s'il y a lieu" les points suivants : A) Motion de félicitations pour le Week-end tente et la Fête nationale, et B) Motion de félicitations pour mosaïque.

**3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 3 JUIN 2013**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 3 juin 2013.

206.07.13

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance

régulière du Conseil tenue le lundi 3 juin 2013 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

#### **4.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 17 JUIN 2013**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 17 juin 2013.

207.07.13 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 17 juin 2013 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

#### **5.- CORRESPONDANCE**

- Une lettre de madame Émilie Fortin, associée du Centre équestre aux quatre vents, reçue le 24 mai 2013. Au nom du groupe de promoteurs du Centre équestre aux quatre vents, elle nous adresse une demande de prêt d'équipements et de main-d'œuvre comme apport de la municipalité dans la concrétisation de leur projet. Suite à nos discussions, il est entendu de traiter cette demande dans les meilleurs délais.

- Une lettre de Marc Laliberté, reçue le 18 juin 2013. Il nous invite à participer au souper du maire qui aura lieu le samedi 17 août prochain dans le cadre de leur 7<sup>ième</sup> édition du festival Milot en Rodéo.

- Une lettre du président du Conseil du trésor, Stéphane Bédard, et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Sylvain Gaudreault, reçue le 21 juin 2013. Ils nous font part des démarches à suivre pour les contrats en cours avec une entreprise qui s'est vu refuser l'autorisation de conclure des contrats publics par l'Autorité des marchés financiers.

- Une lettre du ministre Sylvain Gaudreault, reçue le 28 juin 2013. Il nous informe que, suite à la recommandation de notre député, il nous accorde une subvention de 10 000 \$ pour les travaux d'amélioration de l'avenue Saint-Alphonse dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

#### **6.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 3 JUIN 2013 AU 28 JUIN 2013**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER : 172 191.91 \$  
COMPTES DÉJÀ PAYÉS : 231 531.04

SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER : 254 159.15  
COMPTES DÉJÀ PAYÉS : -----

Après discussion, il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 3 juin 2013 au 28 juin 2013, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

208.07.13

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 12698 à 12714; et 12760 à 12767; 12769; 12759; 12768; 12770; et 12816 à 12852; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussigné Secrétaire-trésorier adjoint, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

**SIGNÉ CE 2<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE JUILLET 2013**

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

**7.- AUTORISATION POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DU MILIEU FORESTIER - VOLET II**

**CONSIDÉRANT** que des montants sont disponibles pour notre municipalité dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II, 2013-2014 ;

**CONSIDÉRANT** nos engagements en matière d'éducation et sensibilisation à l'égard de la forêt ;

**CONSIDÉRANT** notre éloignement relatif du milieu forestier ;

**CONSIDÉRANT** la place prépondérante de l'agriculture dans notre économie locale ;

**CONSIDÉRANT** notre relation avec l'école primaire Saint-Bruno et la Commission scolaire Lac-St-Jean favorisant la mobilisation des jeunes à la cause ;

**CONSIDÉRANT** le support de l'Association forestière du Saguenay-Lac-St-Jean ;

**CONSIDÉRANT** le support de notre population dans nos activités d'aménagement ;

209.07.13 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'autoriser le directeur général adjoint, M. Carl Bouchard, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II pour un montant de 18 000 \$. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**8.- ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR PRISE EN CHARGE DES DÉPASSEMENTS DE COÛTS**

210.09.13 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno s'engage à prendre en charge les dépassements de coûts pour un montant équivalent à la subvention demandée, soit 18 000 \$. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**9.- APPUI À LA CANDIDATURE DE SAGUENAY POUR L'OBTENTION DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2017**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Saguenay a déposé sa candidature pour l'obtention des Jeux de la francophonie 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une excellente occasion pour notre région de se serrer les coudes vers des objectifs communs, en l'occurrence pour favoriser le développement de nos jeunes tout en contribuant à l'essor économique et sportif de notre milieu;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un projet exceptionnel et rassembleur;

211.07.13 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Bruno appuie sans conteste la candidature de la ville de Saguenay pour l'obtention des Jeux de la francophonie 2017. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**10.- ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** qu'avec l'entrée en vigueur de la loi 112, intitulée "Loi sur la Sécurité incendie", la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a procédé à l'élaboration d'un

schéma de couverture de risques en incendie pour son territoire;

**CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a reçu une attestation de conformité du ministre de la Sécurité Publique le 22 août 2007;

**CONSIDÉRANT** que l'article 29 de la Loi sur la Sécurité incendie stipule que le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

**CONSIDÉRANT** qu'au début de l'année 2013, un comité technique formé de représentants de la MRC, des municipalités, des services en incendie du territoire ainsi que du représentant du ministre de la Sécurité Publique a obtenu le mandat de procéder à la conception d'un schéma de couverture de risques révisé en vertu des dispositions législatives;

**CONSIDÉRANT** que le comité technique de la MRC a terminé ses travaux et que le projet de schéma de couverture de risques en incendie révisé a été déposé au conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour adoption avant d'être soumis en consultation publique;

**CONSIDÉRANT** que le projet de schéma révisé a été soumis à la consultation publique le 29 mai 2013 à Alma;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Bruno doit procéder à l'adoption du projet de schéma de couverture de risques en incendie révisé;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Bruno doit accepter le plan de mise en oeuvre de la régie incendie du Secteur Sud;

**POUR CES MOTIFS,**

212.07.13 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno adopte le projet de schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Lac-St-Jean-Est;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno accepte le plan de mise en oeuvre de la régie incendie du Secteur sud;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Lac-St-Jean-Est;

**QUE** cette résolution soit adoptée séance tenante.

**11.- NOMINATION D'UNE RUE DANS LE PARC INDUSTRIEL**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Bruno doit aménager une nouvelle rue dans le secteur de notre parc industriel;

**CONSIDÉRANT** que de nouveaux entrepreneurs s'installeront sur cette rue;

213.07.13 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de nommer la nouvelle rue dans notre parc industriel "rue des Entrepreneurs". Cette résolution est adoptée séance tenante.

**12.- DÉPÔT ET SUIVI DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET EAUX USÉES**

214.07.13 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport sur l'état du réseau d'eau potable et des eaux usées. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**13.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR PAVAGE RUE MARTEL ET AVENUE POTVIN**

Trois (3) soumissions furent reçues pour le pavage de la rue Martel et l'avenue Potvin dans le cadre du PIQM - Volet 1.5, à savoir :

<b>NOM</b>	<b>PRIX SOUMIS (taxes incluses)</b>
1. CAL Compagnie d'asphalte Ltée	72 315.83 \$
2. Pavex Ltée	126 208.64 \$
3. Inter-Cité Construction Ltée	64 861.13 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par Marie-Ève Plourde, ingénieur et chargée de projet pour la firme Cegertec WorleyParsons;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

215.07.13 Après discussion, il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'accorder le contrat pour le pavage de la rue Martel et l'avenue Potvin dans le cadre du PIQM - volet 1.5, au soumissionnaire conforme le plus bas, soit Inter-Cité Construction Ltée, au montant de 64 861.13 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**14.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR ACIER ET ARMATURE. RE: CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL**

Deux (2) soumissions furent reçues pour la fourniture d'acier et armature concernant la construction de notre garage municipal, à savoir :

<b>NOM</b>	<b>PRIX SOUMIS (taxes incluses)</b>
1. Acier AGF	31 008.76 \$
2. Philippe Trépanier Inc.	28 254.99 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par Paul Charrette, chargé de projet pour Isofor;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

216.07.13 Après discussion, il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accorder le contrat pour la fourniture d'acier et armature pour la construction de notre garage municipal, au soumissionnaire conforme le plus bas, soit l'entreprise Acier AGF, au montant de 31 008.76 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**15.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR COFFRAGE ET MISE EN PLACE DE BÉTON. RE: CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL**

Une (1) seule soumission fut reçue pour le coffrage et la mise en place de béton concernant la construction de notre garage municipal, à savoir :

<b>NOM</b>	<b>PRIX SOUMIS (taxes incluses)</b>
1. Fondation Gersy	51 571.47 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par Paul Charrette, chargé de projet pour Isofor;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au seul soumissionnaire.

217.07.13 Après discussion, il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accorder le contrat pour le coffrage et la mise en place de béton concernant la construction de notre garage municipal, au seul soumissionnaire, soit l'entreprise Fondation Gersy, au montant de 51 571.47 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**16.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR FOURNITURE DE BÉTON. RE: CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL**

Deux (2) soumissions furent reçues pour la fourniture de béton concernant la construction de notre garage municipal, à savoir :

<b>NOM</b>	<b>PRIX UNITAIRE (avant taxes)</b>
1. <u>Almamix Ltée</u> - type D-1 - type N-1 - super plastifiant	134.00 / m <sup>3</sup> 126.00 / m <sup>3</sup> 4.00 / l <b>Total de 23 960.00 \$</b>
2. <u>Béton Régional</u> - type D-1 - type N-1 - super plastifiant	125.15 / m <sup>3</sup> 133.00 / m <sup>3</sup> 4.00 / l <b>Total de 23 797.25 \$</b>

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par Paul Charrette de Isofor;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Après discussion, il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accorder le contrat pour la fourniture de béton concernant la construction de notre garage municipal, au soumissionnaire conforme le plus bas, soit l'entreprise Almamix Ltée, au montant de 23 960.00 \$, plus taxes.

218.07.13 Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**17.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR FOURNITURE DE MÉTAUX OUVRÉS. RE: CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL**

Une (1) seule soumission fut reçue pour la fourniture de métaux ouvrés concernant la construction de notre garage municipal, à savoir :



NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. Métaux GBL Inc.	10 563.19 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par Paul Charrette, chargé de projet pour Isofor;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au seul soumissionnaire conforme.

219.07.13 Après discussion, il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'accorder le contrat pour la fourniture de métaux ouvrés concernant la construction de notre garage municipal, au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Métaux GBL Inc., au montant de 10 563.19 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**18.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR MISE EN PLACE ET POLISSAGE DES DALLES DE BÉTON. RE: CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL**

Trois (3) soumissions furent reçues pour la mise en place et le polissage des dalles de béton concernant la construction de notre garage municipal, à savoir :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. Béton LR	20 523.04 \$
2. Finition de béton Sylvain Tremblay	23 690.60 \$
3. Construction Betoxy Inc.	25 988.95 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par Paul Charrette, chargé de projet pour Isofor;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au seul soumissionnaire conforme.

220.07.13 Après discussion, il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'accorder le contrat pour la mise en place et le polissage des dalles de béton concernant la construction de notre garage municipal, au seul soumissionnaire

conforme, soit l'entreprise Construction Betoxy Inc., au montant de 25 988.95 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

## **19.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS**

### **A) TRAVAUX PUBLICS**

M. Gilles Boudreault mentionne que nous avons reçu une offre de services additionnels concernant la réfection de la structure de chaussée, bordures et trottoir sur la rue Fortin entre l'avenue Saint-Alphonse et des Étudiants.

221.07.13 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de mandater Cegertec WorleyParsons pour la réfection de la structure de chaussée, bordures et trottoir sur la rue Fortin entre l'avenue Saint-Alphonse et des Étudiants, au montant de 2 655.60 \$, taxes en sus, selon leur offre de services en date du 28 juin 2013.

### **B) LOISIRS ET CULTURE**

M. Magella Duchesne nous informe que madame Francine Lapointe, responsable de la bibliothèque, partira à la fin août.

M. Réjean Bouchard fait état d'une demande de compensation financière par le directeur des loisirs, M. Denis Boudreault, concernant un jeune qui a fait un stage à l'entretien des salles et de la Mairie pendant son année scolaire, soit de septembre 2012 à mai 2013, à raison de deux jours par semaine.

222.07.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'octroyer un montant de 500 \$ à Nicolas Delaunière pour l'excellent travail accompli lors de son stage à la municipalité de Saint-Bruno.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun rapport.

### **D) URBANISME**

Aucun rapport.

**20.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU**

**A) Motion de félicitations pour le Week-end tente et la Fête nationale**

223.07.13 Sur proposition de M. Marc-Antoine Fortin, il est résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations à M. Carl Pilote pour l'organisation du Week-end tente ainsi qu'au Club Optimiste pour la Fête nationale. Leur implication et leur dévouement sont très appréciés par tous les Brunois et Brunoises qui participent en grand nombre à ces activités.

**B) Motion de félicitations pour mosaïque**

224.07.13 Sur proposition de M. Magella Duchesne, il est résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations à l'Aféas et à tous leurs bénévoles qui ont oeuvré à la conception d'une mosaïque dans le cadre du 175<sup>e</sup> de la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Cette réalisation exceptionnelle démontre bien, dans le temps, l'histoire de notre milieu de vie et l'héritage de plusieurs générations.

**21.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Aucune question

**22.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

225.07.13 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 21:20 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU